

Tagung | Séminaire | Seminari

mardi, 26.11.2024 | Tibits Lausanne

en droit de l'environnement



Pesée des intérêts

Séminaire:

26.11.2024

PESÉE DES INTÉRÊTS EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT – DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Points forts

Cette journée est structurée de manière à fournir à la fois une base théorique solide et des perspectives pratiques sur la pesée des intérêts dans le droit de l'environnement. Elle est enrichie par des discussions interactives et des opportunités de réseautage, faisant de cet événement une occasion précieuse pour les professionnels du domaine d'approfondir les points suivants en matière de pesée des intérêts :

- la méthodologie ;
- les perspectives Juridiques ;
- le focus sur les Cantons ;
- l'utilisation énergies renouvelables ;
- les discussions finales avec les intervenants et le public ;
- les possibilités de réseautage.

Sujet

Les projets ayant un impact sur le territoire, tels que les installations à câbles, les installations de production d'énergie renouvelable et la construction de routes nationales, font souvent intervenir des intérêts publics contradictoires. La pesée des intérêts est donc une technique d'argumentation centrale dans le domaine du droit de l'environnement. Celle-ci pose de grands défis aux autorités chargées d'appliquer le droit. La journée romande, dirigée par Cornelis Neet, mettra en lumière les fondements de la pesée des intérêts et le rôle des instances de recours, puis les défis concrets auxquels sont confrontés les cantons et les projets dans la pratique.

Séminaire:

26.11.2024

Intervenants

CORNELIS NEET, Responsable de missions stratégiques, Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité DJES, Etat de Vaud

ANNE-CHRISTINE FAVRE, Prof. Dr. iur., Université de Lausanne

SOPHIE RIBAUT, MLaw, avocate, Kellerhals Carrard, Zürich

JÉRÔME CANDRIAN, Dr en droit, avocat, juge Cour I, président chambre LRens, Tribunal administratif fédéral

MARTIN LEU, lic. iur., Secrétaire général, Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, Etat de Fribourg

VIOLA AUGUGLIARO, MLaw, avocate, Division Droit, Office fédéral de l'environnement OFEV

Séminaire:

26.11.2024

Programme

13.30 à 13.45	Salutations et Introduction	Animation : Cornelis Neet
13.45 à 14.25	Méthodologie de la pesée des intérêts en droit de l'environnement	Anne-Christine Favre / Sophie Ribaut
14.25 à 15.00	Pesée des intérêts dans la procédure d'approbation des plans des projets fédéraux d'infrastructures au regard de la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral	Jérôme Candrian
15.00 à 15.20	Pause	
15.20 à 15.50	Pesée des intérêts dans les projets – vers une législation plus directive ? Quelles conséquences pour le canton ?	Martin Leu
15.50 à 16.20	Pesée des intérêts dans le domaine de la protection de la nature et du paysage	Viola Augugliaro
16.20 à 16.45	Discussion finale avec les intervenants et le public Conclusion	Intervenants lors du séminaire Direction : Cornelis Neet
16.45 à 18.00	Apéro	Pour tous

Séminaire:

26.11.2024

Informations

Lieu de réunion

Tibits, Pl. de la Gare 11, Lausanne

Frais d'inscription

Membres CHF 220.-

Non-membres CHF 285.-

Étudiants* CHF 100.-

(y compris les pauses, la documentation numérique du congrès, l'apéritif)

Documents

Les documents du congrès sont distribués sous forme numérique. Sur commande, les documents du congrès peuvent être distribués sous forme imprimée pour un supplément de 50 francs.

*Étudiants jusqu'au niveau master inclus

Organisateur

Association pour le droit de
l'environnement

Oberer Graben 42 | 9000 Saint-Gall
+41 44 241 76 91 | info@vur-ade.ch

Association pour le droit de l'environnement (ADE)

Vereinigung für Umweltrecht (VUR)

Associazione per il diritto dell'ambiente (ADA)



Public cible

Juristes de l'environnement ; avocats spécialisés dans le droit de l'environnement, de la construction et de l'aménagement du territoire ; juges et greffiers ; spécialistes des services de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la construction de la Confédération, des cantons et des communes ; collaborateurs de bureaux de conseil et de planification en matière d'environnement ; experts d'organisations environnementales et spécialisées ; responsables environnementaux de l'économie ; politiciens.

Date limite d'inscription pour la participation sur place

Le nombre de places est limité.

La date limite d'inscription est le 12 novembre 2024 /Inscription par e-mail ou sur le site web.

En cas de désistement après le 12 novembre, les frais d'inscription totaux seront facturés.